

LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

Agent de surveillance de la voie publique (F/H)

DEFINITION DU POSTE

CADRE D'EMPLOI :

- Adjoint Technique

TYPE D'EMPLOI :

- Poste permanent à temps complet

POSITION HIERARCHIQUE

- Rattaché.e à la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique
- Sous la responsabilité hiérarchique du Chef de la Police Municipale

RECRUTEMENT ET REMUNERATION

- Recrutement par voie statutaire
- Rémunération selon conditions statutaires

CONDITIONS D'EXERCICE

Semaine de 36,5 heures réparties du lundi au samedi.

Horaires :

07h00 à 14h00 - début de journée à 06h30 l'été
(+ 6h/mois réparties)

Dimanche : 7h00 à 14h30
(Volontariat en HS)

AVANTAGES

- Prime annuelle
- Régime indemnitaire
- Complément Indemnitaire Annuel *
- Participation employeur aux frais de transport et mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S.
- Cp + RTT

MOYENS

- Véhicule de service
- Radio
- Vêtements de service
- Gilet de protection
- Procès-Verbal Electronique
- Agrément par le Procureur de la République

RELATIONS

Relations internes

- Les autorités hiérarchiques, les agents de la Police Municipale, les services municipaux.

Relations externes

- La population

CONTEXTE

La ville de Châtillon, 38 000 habitants, située dans les Hauts-de-Seine à 3 km de Paris est membre de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris.

Territoire attractif et dynamique, en proximité immédiate du cœur économique de Paris, la ville de Châtillon est en plein essor grâce à son développement et à l'aménagement de son territoire. Desservie par le tramway (T6) ou le métro (ligne 13), la ville a développé de nombreux services pour sa population.

MISSIONS PRINCIPALES

1/ Traiter les tâches de police administrative distribuées par le chef de la PM

- Port et notification des décisions
- Gestion des animaux abandonnés (appel SACPA)
- Exécution des arrêtés du Maire
- Mesures de prévention prises par la Maire lors d'évènements particuliers.....

2/ Atteinte à la tranquillité publique

- Lutte contre le bruit de voisinage

3/ Police de la circulation

- Verbalisation des infractions au stationnement
- Sécurité à la sortie des écoles

4/ Police de l'environnement

- Constater et relever les infractions à la réglementation de la publicité et des enseignes
- Protection de l'environnement et lutte contre les dépôts sauvages sur la voie publique
- Veiller à l'application du règlement sanitaire départemental des Hauts de-Seine
- Manifestations municipales

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

- Respect de la circulaire de l'agent de surveillance de la voie publique et du règlement de la PM
- Respect des consignes de sécurité au poste (veiller à la fermeture des portes, protection des objets, documents...)
- Respect de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (Loi LE PORS)
- Porter les « Equipements de Protection Individuel » obligatoires

PROFIL

- Identifier puis décomposer un problème
- Avoir des facultés d'adaptation (changement ou modification des textes de loi)
- Avoir une parfaite connaissance des textes (Code de la Route, Environnement, Santé Publique, Règlement Sanitaire Départemental)
- Bien connaître le Code de Déontologie de la Police Municipale
- Bien connaître la commune
- Savoir contrôler ses émotions face à l'incident
- Avoir la capacité de décision au bon moment, évaluer les risques
- Avoir la capacité de décider et d'agir
- Rendre compte aux autorités hiérarchiques
- Assurer le bon fonctionnement du service en l'absence du responsable
- Savoir gérer le personnel en l'absence du responsable
- Être discret et garder les informations confidentielles
- Avoir l'esprit d'équipe

Permis B Obligatoire